

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
190<sup>e</sup> année  
24 juillet 2014  
n° 27 / 7608<sup>e</sup>  
pages 1537 à 1584



## ÉDITO

1537 La garde noire, *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

- 1540 Taux effectif global (nullité) : prêt souscrit par une collectivité locale
- 1541 Autorité de la concurrence : présentation du rapport annuel pour 2013
- 1543 Compétence juridictionnelle : action contre une personne publique
- 1546 Adaptation au droit de l'Union européenne : présentation d'un projet de loi
- 1547 Enquête pénale initiale : présentation du rapport de la commission Beaume
- 1549 Loi de finances rectificative pour 2014 : adoption par l'Assemblée nationale
- 1551 Conseillers prud'hommes (désignation) : lettre rectificative au projet de loi

## POINT DE VUE

1554 Fiscalité de l'art « tax free transaction » aux Etats-Unis, *Franck Laffaille*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1564 **Panorama** : Droit pénal des affaires, *Corinne Mascala*
- 1574 **Notes** : Retour sur la nature juridique de l'offre, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 25 juin 2014, *Antoine Tadros*
- 1578 Les suites de l'arrêt *Perruche*, note sous CE 31 mars 2014, *Charles-Edouard Bucher*

## ENTRETIEN

1584 Olivier Cayla et Rainer Maria Kiesow - *Grief. Revue sur les mondes du droit*

DAJLOZ

1427

9 782993 214275

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40645366  
Fax 01 40645466  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Juillet 2014

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart  
« A5 - 16 pages - Omnidroit »  
et un encart jeté  
« Domen avocat »

ÉDITO par Félix Rome

1537 La garde noire

## ACTUALITÉS

1540

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Taux effectif global (nullité) : prêt souscrit par une collectivité locale, *TGI Nanterre*, 4 juill. 2014

#### Concurrence-Distribution

Autorité de la concurrence : présentation du rapport annuel pour 2013

#### Consommation

Crédit immobilier : point de départ de la prescription biennale, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 10 juill. 2014

#### Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (cession d'actif mobilier) : nécessité de fixer un prix réel, *Com. 8 juill. 2014*

#### Propriété intellectuelle

Marque (enregistrement) : dessin de l'aménagement d'un espace de vente, *CJUE 10 juill. 2014*

Compétence juridictionnelle : action contre une personne publique, *T. confl.*, 7 juill. 2014

#### Société et marché financier

Société en participation : créance d'un associé née de la condamnation de son coassocié, *Com. 8 juill. 2014*

1543

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Divorce (contribution aux charges du mariage) : étendue de l'office du juge, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 9 juill. 2014

Sûreté sur biens communs : emprunteurs agissant pour le compte d'une société en formation, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 9 juill. 2014

Dissolution de la communauté : sort des options de souscription ou d'achat d'actions, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 9 juill. 2014

1544

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail d'habitation (jouissance paisible) : résiliation pour agissements commises par un locataire, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 9 juill. 2014

#### Construction-Urbanisme

Association foncière urbaine libre : modification des statuts et capacité d'agir en justice, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 9 juill. 2014

1546

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Adaptation au droit de l'Union européenne : présentation d'un projet de loi

1546

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Garde à vue (prolongation en cas d'escroquerie en bande organisée) : renvoi d'une QPC, *Crim. 16 juill. 2014*

Enquête pénale initiale : présentation du rapport de la commission Beaume

1548

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Financement des partis : constitutionnalité du fractionnement du montant, *Cons. const.*, 11 juill. 2014

Code de l'énergie (installations de cogénération) : inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 18 juill. 2014

#### Fiscalité

Loi de finances rectificative pour 2014 : adoption par l'Assemblée nationale

#### Santé publique

Médicament par fonction : mélange de plantes aromatiques contenant du cannabis, *CJUE 10 juill. 2014*

1550

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Convention de forfait en jours : non-respect de l'accord par l'employeur et travail effectif, *Soc. 2 juill. 2014*

Convention de forfait en heures : fixation par le salarié de ses horaires de travail, *Soc. 2 juill. 2014*

Comité d'entreprise (information-consultation) : notion d'entreprise « partie à une opération de concentration », *Soc. 2 juill. 2014*

Conseillers prud'hommes (désignation) :

lettre rectificative au projet de loi Cadre dirigeant : critère de participation à la direction de l'entreprise, *Soc. 2 juill. 2014*

Délégué du personnel (procédure d'alerte) : non-renvoi d'une QPC, *Soc. 3 juill. 2014*

Licenciements économiques : action en responsabilité des salariés contre la société mère, *Soc. 8 juill. 2014*

Licenciements économiques : condamnation pour faute de la société mère, *Soc. 8 juill. 2014*

Section syndicale : calcul des effectifs par le juge judiciaire, *Soc. 9 juill. 2014*

1553

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Profession juridique et judiciaire

Litige entre avocats (clause compromissoire) : validité et compétence du bâtonnier, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 9 juill. 2014

1554 Fiscalité de l'art « tax free transaction »  
aux Etats-Unis  
par Franck Laffaille



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1556 Réguler les « entreprises cruciales »  
par Marie-Anne Frison-Roche

### PANORAMA

1564 Droit pénal des affaires  
mai 2013 - mai 2014  
par Corinne Mascala

### NOTES

1574 Retour sur la nature juridique de l'offre,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 25 juin 2014  
par Antoine Tadros

1578 Les suites de l'arrêt *Perruche*,  
note sous CE 31 mars 2014  
par Charles-Edouard Bucher

1

2

3

## ENTRETIEN

1584 Olivier Cayla et Rainer Maria Kiesow - *Grief. Revue sur les mondes du droit*

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).